

RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS N° 54/2020

Composition de la commission :

Mme KASSIMIDIS Evi
Mme PEGUIRON Annick, présidente
Mme RAUCH Sophie
M. SFEZ Arié
M. WIRTHS Damien, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 9 novembre 2020 en présence de Messieurs Louis Savary, Syndic, Pierre Hämmerli, Conseiller municipal, notamment en charge de la voirie et de Madame Martine LOB, Conseillère municipale

En adoptant ce postulat, le Conseil communal a donné à la Municipalité l'occasion de formuler une réflexion stratégique et une vision politique en matière de déchet et de recyclage à une époque charnière de l'humanité qui doit adapter ses comportements au réchauffement climatique. Malheureusement, la commission constate que la Municipalité n'a pas saisi cette opportunité et le regrette. Car, en proposant uniquement le statu quo, le présent préavis empêche ce Conseil d'exprimer un quelconque avis en la matière dans la mesure où celui-ci, étant donné sa nature (réponse à un postulat), ne peut être amendé et ne peut être que symboliquement accepté ou refusé, sans conséquence dans les deux cas. En faisant ce choix et en refusant de proposer au Conseil une alternative qu'il aurait pu adopter ou rejeter, la Municipalité prive notre communauté de l'occasion de faire un choix politique en la matière et espère ainsi clore le débat - en contraignant ce Conseil à adopter une motion qui viendrait modifier le règlement sur les déchets de notre commune.

En plus de déplorer la posture de la Municipalité privant notre Conseil d'un important choix de société, la commission regrette profondément le traitement de l'objet soumis à la Municipalité, notamment des imprécisions et de nature à pouvoir induire en erreur le Conseil communal, l'absence de vision stratégique en matière d'écologie et de recyclage et, enfin, des conclusions qui s'appuient uniquement sur des comportements supposés et des arguments non fondés tant politiquement que scientifiquement.

A ce titre, la commission regrette tout particulièrement que la Municipalité ne fasse aucune analyse ni du contexte actuel et des changements de comportements qui sont en train de transformer la société, tel que l'augmentation de plus de 30% du commerce en ligne en Suisse¹ sur les deux dernières années, (indépendamment du COVID-19) et de tous les envois postaux y relatifs, ni de la revendication très forte exprimée par les habitants de notre commune vis-à-vis de ce besoin de pouvoir plus facilement recycler leur carton. Au lieu de cela, la Municipalité s'est focalisée sur des calculs financiers qui ne donnent pas l'impression que la problématique est prise au sérieux.

En guise de positions politiques, les deux seuls arguments avancés par la Municipalité s'agissant de l'inutilité d'un tel ramassage repose sur des surinterprétations ou des impressions non fondées. D'une part, le fait que, selon le responsable de la déchetterie, les habitants de Cheseaux sont assez rationnels et pragmatiques pour ne pas se rendre à la déchetterie pour y amener uniquement du carton, ne signifie en aucun cas que ces mêmes habitants, s'ils avaient l'occasion de recycler leur carton devant leur porte, ne profiteraient pas plutôt de l'éco-point au centre du village pour recycler leur autres déchets – rendant fantaisiste l'estimation d'un trafic privé stable à la déchetterie. D'autre part, la prétention qu'un ramassage du carton mélangé au papier induirait des dépôts sauvages sur les trottoirs ou devant les immeubles dans les divers quartiers du village n'est appuyé par aucune donnée factuelle et est largement contredite par la pratique observable dans les villages ayant adopté un tel système et où ce phénomène reste marginal. Cet argument semble par ailleurs dénoter

¹ selon des études de la haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) de juillet 2020.

d'une bien piètre image de la moralité et de l'honnêteté de nos concitoyens que la commission estime au contraire être capable de civisme et de probité.

Enfin, la commission relève les erreurs de calcul dans les scénarios échafaudés par la Municipalité qui provoquent une surestimation des coûts de nature à induire en erreur les membres de ce Conseil. Ainsi, dans son extrapolation si le papier et le carton étaient récoltés ensemble porte-à-porte, l'élément déterminant consiste à estimer le ratio papier/carton dans la matière mélangée qui impacte le tarif auquel ce mélange est recyclé, et donc le coût pour la Commune – passant de CHF 35.- la tonne, qui est le coût auquel le papier ramassé est actuellement recyclé (du fait de son impureté) à CHF 50.- la tonne dès que cette proportion dépasse 40%. Or, la proportion calculée par la Municipalité n'a pas tenu compte du fait que la quantité de carton estimée selon les scénarios devait s'additionner à la quantité de papier déjà ramassée et que cette proportion devait se calculer par rapport à la somme de ces deux matières et non pas uniquement sur la quantité de papier actuellement ramassée.

En conséquence, en lieu et place des ratio de 22%, 32% et 50% calculé par la Municipalité, la proportion de carton dans le mélange qui serait ramassée, selon les scénarios présentés, serait respectivement de 18%, 25% et 31% (voir tableau ci-dessous).

Cette surestimation variant entre +4% et +19% est importante car, contrairement à ce qu'indique la Municipalité dans son rapport (scénario C), à aucun moment le ramassage du carton mélangé au papier n'impacterait le tarif du recyclage dans la mesure où le seuil de 40% (faisant changer ce tarif) ne serait atteint que si 100% du carton actuellement déposé à la déchetterie était mis dans les containers de ramassage.

Masse de carton produit par les habitant-e-s de la commune (tonne)	% de carton qui serait mis ans les containers au lieu d'être apporté à la déchetterie	Masse de carton qui s'ajoute au papier (tonne)	Masse de papier déjà ramassée (tonne)	Masse totale ramassée: papier + carton (tonne)	% de carton dans cette masse	% de carton dans cette masse (selon Municipalité)
		A	B	A+B	(A/A+B)	(A/B)
82	0% (actuellement)	0 (interdit)	122	122	0	
82	33% (hypothèse)	27,33	122	149,33	18%	22%
82	50% (hypothèse)	41,00	122	163,00	25%	32%
82	66% (hypothèse)	54,67	122	176,67	31%	50%
82	100% (hypothèse)	82,00	123	205,00	40%	n/a

Il en résulte que mis à part la fluctuation des coûts de recyclage pour le carton qui serait ramassé au porte à porte en étant mélangé au papier au lieu d'être amené à la déchetterie (passant de CHF 60.- à CHF 35.-), faisant ainsi faire une économie à la Commune, le seul surcoût pour les habitants réside in fine dans le déploiement d'un ramassage mensuel supplémentaire pour absorber le volume additionnel de carton mis dans les containers. Ce ramassage valant actuellement CHF 11'437.50 (calculé en fonction du volume actuelle de 122 tonnes de papier), la commission peut donc estimer que la mise en place d'un tel ramassage susciterait une majoration de la taxe forfaitaire par habitant au moins deux fois plus faible que celle annoncée par la Municipalité, soit autour de CHF 4.- HT, et non pas CHF 8.- HT.

De tels tarifs paraissent raisonnables à la commission en regard du bénéfice qu'en retireront les habitants et celle-ci regrette une fois encore que le Conseil ne puisse pas, sur la base de ce préavis, prendre une décision claire en la matière afin de juger démocratiquement la légitimité et de la pertinence d'une telle augmentation.

Conclusion :

Considérant ces éléments, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- De décider de refuser la réponse de la Municipalité au postulat « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture »;
- De décharger la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 20 novembre 2020

Pour la Commission :

KASSIMIDIS Evi

PEGUIRON Annick, présidente

RAUCH Sophie



SFEZ Arié

WIRTHS Damien, rapporteur

